

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4084

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Actions en matière d'insertion, de médiation et d'accès au droit - Attribution de subventions aux associations MEDIALYS et PIMMS Lyon agglomération pour l'année 2013**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthélémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4084**

commission principale : développement économique

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Actions en matière d'insertion, de médiation et d'accès au droit - Attribution de subventions aux associations MEDIALYS et PIMMS Lyon agglomération pour l'année 2013**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

MEDIALYS : présence-tranquillité et médiation dans les transports en commun

Le développement du réseau des transports en commun lyonnais (TCL) doit s'intégrer dans le tissu social de chaque quartier de l'agglomération lyonnaise et être perçu par les populations comme un facteur de progrès pour tous ; les populations fragilisées doivent pouvoir concourir à son développement, bénéficier de sa dynamique et de ses retombées.

A cette fin, il a été mis en place, dès 2006, une action d'insertion des personnes en difficulté par un projet commun porté par l'association MEDIALYS avec le concours financier du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), de la société Keolis (exploitant du réseau TCL), de la Communauté urbaine de Lyon, du Département du Rhône, de l'Etat (ex Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles -CNASEA-, aujourd'hui Agence de services et de paiement) et de l'Europe (Fonds structurel européen). Ce projet s'inscrit dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise.

Le dispositif Présence, porté par MEDIALYS, a pour objectif de concourir à la professionnalisation des jeunes au chômage et des demandeurs d'emploi adultes de longue durée, en utilisant les possibilités d'activités sur le réseau TCL, ce qui a pour effet d'améliorer le sentiment de sécurité, de diminuer le non-respect des règles et de rendre l'espace transport d'avantage citoyen.

La Communauté urbaine a participé au dispositif présence-tranquillité par le biais de 2 conventions successives en 2009-2010 et 2011-2012, à hauteur de 90 000 € par an.

225 personnes en insertion ont été recrutées en 2012, dont 204 bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). 62 % des personnes recrutées proviennent des quartiers en CUCS. La durée moyenne des parcours en contrat d'insertion est de un an. A l'issue de cette période de travail le taux d'accès à l'emploi, évalué sur un échantillon contacté, est de 50 %. Les secteurs d'embauche sont : la sécurité, l'accueil, le transport et la grande distribution.

Les objectifs 2013 sont les suivants :

- poursuivre les économies réalisées sur les charges de structures,
- accroître la diversification des sources de financement en recherchant, notamment, de nouveaux partenaires privés,
- accroître le nombre de médiateurs dans les lignes de bus et principalement les cars du Rhône,

- concourir à l'échange de bonnes pratiques à l'échelle européenne dans le cadre du programme Léonardo pour lequel MEDIALYS a été retenu,

- renforcer l'accompagnement professionnel des salariés afin d'accroître le taux de sortie à l'emploi.

Afin de soutenir l'évolution de cette action d'insertion et de médiation, il est proposé que la Communauté urbaine continue à participer à son financement, au titre de son engagement dans le CUCS, à hauteur de 90 000 € en 2013.

PIMMS : médiation, information multiservices et accès au droit

Depuis 1995, un réseau d'entreprise de services publics (Electricité de France -EDF-, Gaz de France -GDF-, Véolia, la Société de distribution des eaux intercommunale (SDEI), La Poste, la SNCF et Kéolis) en partenariat avec les collectivités locales, l'Etat, les acteurs locaux et les habitants, développent le concept de PIMMS : point information médiation multiservices.

Les PIMMS constituent des points d'accueil de proximité ouverts aux personnes ayant des besoins d'information, des difficultés à traiter avec les entreprises partenaires ou des demandes concernant différents services publics. Informations, conseils, accompagnements dans les situations de difficultés, médiation avec les services de facturation sont ainsi proposés aux clients des PIMMS dans un lieu neutre, non institutionnel, d'écoute et de dialogue.

Les PIMMS fournissent également des services répondant à des besoins localement non satisfaits (écrivain public, mise à disposition d'ordinateurs, accompagnement aux procédures administratives en lignes, aide à la gestion d'un budget, etc.) et contribuent au raffermissement du lien social dans les quartiers d'implantation.

On compte, aujourd'hui, 46 PIMMS à l'échelle nationale. Ce concept a émergé sur le territoire de la Communauté urbaine, où ils sont au nombre de 7 et essentiellement implantés dans les quartiers en CUCS : Lyon 8° Etats-Unis et Mermoz, Lyon 9° Vaise, Bron Terraillon, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin et Villeurbanne.

Ces structures sont animées par 35 "agents médiateurs" pour la plupart issus des quartiers et en contrat d'insertion, auxquels les PIMMS offrent un parcours de qualification. Sur 32 sorties en 2012, le taux de sortie positive est de 67 % : 50 % en emploi et 17 % en formation qualifiante.

En 2012, chaque PIMMS a reçu en moyenne 58 personnes par jour, soit 77 359 personnes reçues dans l'année (+ 2 % par rapport à 2011 et + 7 % par rapport à 2010). En médiation sortante, 9 586 foyers ont été visités (+ 37 % par rapport à 2011).

En 2013, outre la poursuite des activités courantes d'accueil et d'accompagnement des publics, les objectifs sont les suivants :

- le lancement d'une étude multi-partenaire sur le schéma directeur d'évolution des PIMMS, étude cofinancée par la Communauté urbaine à hauteur de 20 000 €,

- le lancement d'une étude sociologique sur le profil des publics accueillis en PIMMS,

- la recherche de nouveaux partenariats.

La Communauté urbaine accompagne les PIMMS depuis leur origine. Il est proposé de poursuivre cet engagement à hauteur de 60 000 € en 2013.

Pour l'année 2013, les soutiens de la Communauté urbaine aux dispositifs PIMMS et MEDIALYS sont proposés sur la base des montages financiers prévisionnels suivant :

MEDIALYS : Budget prévisionnel 2013			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges liées aux emplois aidés : salaires, charges, formation	4 193 366	subvention de droit commun (Etat et Département) - contrats aidés	2 033 586
charges de fonctionnement salaires permanents, charges	456 620	Département du Rhône - insertion	750 000
		Communauté urbaine de Lyon	90 000
		vente de prestations de formation	40 500
		Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL)	1 020 000
		Keolis Lyon	523 000
		Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)	12 000
		Veolia	45 900
		contributions volontaires en nature	135 000
Total	4 649 986	Total	4 649 986

Pour rappel : en 2011 le budget total de MEDIALYS était de 4 925 000 € avec une participation de la Communauté urbaine de Lyon de 90 000 € ; en 2012 le budget total était de 4 522 838 € avec une participation de la Communauté urbaine de 90 000 €.

PIMMS : Budget prévisionnel 2013			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achat	30 000	Etat	48 000
services extérieurs	54 400	Etat - Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)	40 000
autres services extérieurs	89 521	Communauté urbaine de Lyon	60 000
impôts et taxes	58 000	vente de produits finis	25 000
étude et recherches	20 000	Communes - Contrat urbaine de cohésion sociale (CUCS)	37 500
charges de personnel	988 000	Communes - Droit commun	15 000
autres charges de gestion courante	7 000	entreprises privées	497 219
emploi des contributions volontaires en nature	69 247	contrats aidés	520 968

dotation aux amortissements	5 400	produits financiers	8 634
		contributions volontaires en nature	69 247
Total	1 321 568	Total	1 321 568

Pour rappel : en 2011 le budget total du PIMMS était de 1 187 552 € avec une participation de la Communauté urbaine de Lyon de 40 000 € ; en 2012 le budget total était de 1 102 616 € avec une participation de la Communauté urbaine de 40 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant annuel de 90 000 € pour l'année 2013 au profit de l'association MEDIALYS dans le cadre de l'action Présence dans les transports en commun,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et MEDIALYS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant annuel de 60 000 € pour l'année 2013 au profit de l'association PIMMS Lyon agglomération,

d) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et le PIMMS Lyon agglomération définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **La dépense** de fonctionnement, d'un montant total de 150 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6574 - fonction 824 - opération n° 0P02O2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.